L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 13 JANVIER 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 13 JANVIER 1849.

Arrivée de M. Clay.—Henry Clay est arrivé dans notre ville hier matin. Il est entièrement [illegible] de la grave indisposition qui a [illegible] de si vives craintes parmi ses amis. M. Clay et le général Taylor ont eu une entrevue à Bâton-Rouge. Les relations [illegible] deux citoyens distingués sont des plus amicales.

[illegible]—Nous n'avons reçu hier par la malle [illegible] journaux de Washington ni ceux de New-York. Nos dates de Boston sont du [illegible], de Baltimore, du 3, et [illegible] du 5 courant.

Le choléra.—[illegible] dans les dernières [illegible] heures 32 décès, dont 15 causés par le choléra.

Théatre d'Orléans.—Demain, au Théatre d'Orléans, première soirée de Monte-Christo, drame gigantesque tiré par Alexandre Dumas [illegible] roman. La seconde partie de [illegible] épopée sera représentée lundi. [illegible] M. [illegible] a obtenu un magnifique [illegible]. Nous verrons l'accueil que lui [illegible]. Le [illegible] de l'*Abeille* [illegible] et rendra à nos [illegible] compte détaillé de cette solennité théatrale.

NOUVELLES D'EUROPE.

Une dépêche télégraphique annonce que le steamer *Washington* est arrivé à New-York [illegible] dernier, 9 du courant. A bientôt les nouvelles.

[illegible].—La Banque de Norwalk et la Banque de Sandusky, dans l'Ohio, [illegible] suspendu leurs paiemens en espèces.

[illegible].—M. Thomas J. Lacy [illegible] du barreau de la Nouvelle-Orléans [illegible] hier [illegible]. M. Lacy, [illegible] de [illegible] antérieures, ne pouvait [illegible] du fléau. C'était un homme de [illegible] de la Caroline du Nord, [illegible] ses études de [illegible] Arkansas, où il fut bientôt nommé juge [illegible] Suprême. Il résidait à la Nouvelle-Orléans depuis plusieurs années et avait [illegible] une nombreuse clientèle. M. Lacy est mort à l'âge de 46 ans; hier à 4 [illegible] membres du barreau en [illegible] pieusement ses restes [illegible].

[illegible] New-York.—Une dépêche [illegible] *Baltimore* [illegible] whigs de la législature [illegible] New-York se sont réunis en assemblée préparatoire [illegible], et ont désigné M. [illegible] pour le poste de *speaker*, et M. [illegible] pour celui de greffier. Cette désignation équivaut à une élection.

M. H[illegible].—Nous voyons dans quelques [illegible] du Nord qu'il est question de M. H[illegible] [illegible] secrétaire de la marine [illegible] le désir qu'il soit [illegible] ambassadeur à la cour de Berlin [illegible] le général Taylor [illegible] M. H[illegible] [illegible] du pays, car son [illegible] Nous [illegible] M. H[illegible] [illegible] est connu [illegible] représenterait dignement l'Union à [illegible]. La politique européenne lui est familière et il [illegible] bien placé dans le cœur de l'Allemagne régénérée pour servir les intérêts des Etats-Unis.

A[illegible].—M. Demosthènes Thibodaux, fils [illegible] L. B. Thibodaux, a été tué il y a [illegible] par la chute d'un arbre, sur les [illegible] dans la paroisse de Terrebonne.

[illegible] Californie.—Le navire [illegible] le 3 de ce mois de N[illegible] avec deux compagnies [illegible]. Ces troupes vont renforcer la garnison de San Francisco affaiblie récemment par de nombreuses désertions.

Incendies à New-York.—Il y a eu dans la ville de New-York, pendant l'année qui vient de s'écouler, 428 incendies et 110 fausses alarmes. La perte totale occasionnée par ces incendies est évaluée à environ $640,000. Treize personnes ont péri dans les flammes et deux ont été [illegible] par la chute des murs. On calcule que [illegible] a été mis cent vingt fois par des incendiaires.

CONGRES.

[illegible] janvier.—MM. King et Walker se [illegible] de la manière dont leurs discours [illegible], et menacent, s'il n'y a pas plus d'exactitude à l'avenir, de proposer l'abrogation du contrat pour la publication des discours et procès-verbaux du Sénat.

Chambre des Représentans.—La Chambre vote une résolution conjointe pour accorder une [illegible] aux messagers des colléges électoraux.

Sénat, [illegible].—On discute la résolution de M. [illegible] le président est requis [illegible] la correspondance [illegible] de Cuba.

M. [illegible] la résolution sera [illegible] il y a quelque fondement [illegible]. Quant à [illegible] est opposé à l'annexion [illegible].

M. Foote combat la résolution. Le général Taylor [illegible] s'est déjà déclaré pour l'annexion de Cuba.

M. [illegible] propose de déposer la résolution sur le bureau. Cette motion prévaut par 26 [illegible] 19. Le Sénat siége ensuite à [illegible].

Chambre des Représentans.—La Chambre [illegible] en comité général pour discuter le [illegible] d'une commission [illegible] réclamations personnelles [illegible]. Le débat rempli [illegible] séance.

[illegible].—M. Peter C. Brooks, le plus riche des propriétaires de la Nouvelle-Angleterre, est mort à Boston le 1er courant, [illegible]. Il laisse une fortune qui est évaluée à environ huit millions de piastres. Les heureux héritiers de M. Brooks n'auront pas besoin de faire le voyage de la Californie.

Insurrection à Honduras.—On a reçu à Boston des [illegible] de Honduras jusqu'au 7 décembre. [illegible] a éclaté dans cette province. [illegible] une réunion d'officiers supérieurs [illegible] par le général de division Santos [illegible] l'église qu'elle s'est [illegible] l'assemblée d'Etats et les autres [illegible] suivant les facteurs, n'a[illegible] en vertu de la loi. Dans [illegible] général Francisco Ferrera [illegible] Chavez et leurs agens sont décrétés d'arrestation. Une assemblée constituante a été convoquée à Minera de Cedros pour le 15 décembre; elle se composera d'un membre de chaque municipalité de Honduras.—Les insurgés se sont mis sous la protection des gouvernemens de Nicaragua et de Salvador. Ils se sont emparés le 28 novembre de Camaya, capitale de Honduras. Le gouvernement s'est enfui à Chaiaca, [illegible] de l'intérieur.

Chronique Locale.

[illegible].—H. W. Giddins est venu hier devant le recorder Genois, accuser de vol un nommé James Ternea, que le hasard lui avait donné pour camarade de lit. Voici l'affaire.—Le plaignant étant venu prendre domicile à [illegible] Fontaine, encoignure Dumaine et Levée, fut mis en possession d'une moitié de lit dont l'autre moitié avait déjà un locataire occupant. Peu questionneur de son naturel, il se coucha et s'endort. Vers 3 heures du matin, il fut réveillé par un léger bruit qu'il reconnut bientôt pour le tintement argentin des piastres que l'on soustrayait de la poche de son pantalon. Sauter à bas du lit, saisir le voleur à la gorge et crier au secours fut l'affaire d'un instant. Les garçons dévellent, les watchmen arrivent et Ternea arrêté va finir au corps de garde sa nuit qu'il avait commencée dans sa moitié de lit. Une somme de $10 ayant été trouvée sur lui, il a reconnu que cet argent ne lui appartenait pas et qu'il était la propriété de son compagnon de circonstance. Le recorder a envoyé l'accusé devant la 1re cour de district.

Assaut.—Balar se plaint devant le recorder Genois qu'il a été violemment assailli jeudi soir par deux individus nommés Philip Vacchi et Mathieu. Un warrant a été lancé contre les accusés.

Vol.—Peter Peterson, accusé d'avoir volé un habit appartenant à Henry Klind, a comparu hier devant le recorder Génois. L'habit en question ayant été trouvé en sa possession il a été envoyé devant la 1re cour de district.

Meurtre Horrible.—Un malheureux victime d'un horrible assassinat a été trouvé hier matin gisant au milieu de la rue St-Louis, près encoignure Johnson et à environ 150 yardes de toute habitation. Les papiers trouvés sur sa personne indiquent qu'il se nommait Samuel Conrad ou Samuel Konread, et d'après un permis d'entrée de bagages, il serait arrivé de Liverpool le 28 décembre dernier. Un maillet sanglant découvert près de lui semble être l'arme dont les meurtriers se sont servis pour commettre ce crime. Le défunt paraissait devoir être un homme de 28 ou 30 ans, et était très proprement vêtu. Le coroner a tenu une enquête sur le cadavre et a rendu un verdict de meurtre. Espérons que la police parviendra à découvrir les coupables et que la justice frappera sans pitié.

Vol.—George Shotwell et Eliza Applegate, accusés d'avoir volé à M. George B. Miller une somme de $400, ont été arrêtés hier dans la 2e municipalité. Le plaignant déclare que cet argent lui a été enlevé pendant qu'il était en visite chez l'accusée. Cette dame par de tels moyens réussira peu à se créer une réputation d'hospitalité désintéressée.

—Charles Larue, accusé d'avoir volé une douzaine de couverts d'argent appartenant à M. Conway, a comparu hier devant le recorder Baldwin. Larue s'étant reconnu coupable a été envoyé devant la 1re cour de district.

THEATRE D'ORLÉANS.

Le Roman d'une Heure.— Brelan de Troupiers. — L'Orléanaise.— Riche d'Amour. — Muette de Portici.—La Somnambule.

Que de matières, grand Dieu! trois vaudevilles, une cantate, deux grands opéras! voilà le robuste repas qu'il nous faut servir à nos lecteurs. Par où commencer? Comment ne rien oublier? Que faut-il dire? Que faut-il taire? La matière est riche, la mine féconde; procédons par ordre, et, dans ce moment de stagnation politique où tout ce qui a été bouleversé tend à se reconstruire, commençons.... par le commencement.

Lundi. La première pièce fut le *Roman d'une Heure* où Marin, Montassier et Mme Richer jouent avec une entente et une intelligence des plus remarquables et qui eussent été plus remarquées si le public eut été plus nombreux, moins blasé sur le sujet représenté et surtout mieux.... en humeur joyeuse. Deux causes y avaient contribué, d'abord la pluie malencontreuse qui tomba toute la journée, puis le 8 janvier. Aussi avons-nous remarqué comme résultats, d'abord le petit nombre de spectateurs, puis le sans gêne de quelques-uns qui s'étalaient à la galerie *le chapeau sur la tête*, même lorsqu'on chantait l'*Orléanaise*! Nous nous plaisons à croire que ceux qui ont ainsi oublié la présence de quelques dames à la représentation avaient peu l'habitude du théatre ou avaient oublié au fond de leurs verres l'usage poli de rester tête découverte devant les dames lorsqu'on est devant elles, et que le rideau est levé. Les étrangers, qui pouvaient assister à cette soirée, auraient de notre respect pour le beau sexe et de notre patriotisme une fort triste idée si de pareilles inconvenances se renouvelaient, et nous sommes convaincus que la réprobation de tous en frapperait les coupables.

L'*Orléanaise* que Dalac a chantée comme s'il avait été fils de la Louisiane, nous a fait voir, en tenue de ville, tout le personnel qui appartient, pas au beau sexe de la troupe l'Orléans. L'hymne de feu Lussan a été bien rendu aux applaudissements des auditeurs, auxquels les mains ne suffisaient pas pour exprimer leur enthousiasme. Ce chant, évoqué à l'occasion du 8 janvier, avait été précédé de la représentation d'un *brelan de Troupiers*. Ce vaudeville, de même, car il se passe encore bien, a été bien joué par Menehant et Mmes Paul et Sage. Quant à M. Jules, grande utilité, chargé de jouer Gâte Cuir, il a rendu ce rôle trivial avec un naturel qui nous a effrayé; nous espérons pour lui qu'à la ville il est moins.... Gâte-Cuir, et ce qui nous maintient dans cet espoir c'est que Menehant, si charmant et si jeune hors de la scène, a été adorablement bête dans la première partie du rôle de Gargousse IIIe du nom, et parfaitement vieux dans Gargousse 1er. Si Menehant s'est fait applaudir dans le *brelan de Troupiers*, il n'a pas été moins heureux, comme d'habitude du reste, dans *Riche d'Amour*. Cette pièce a parfaitement marché grâce au jeu piquant de Mme Richer, de Mathieu et Menehant surtout. Si Lecourt est piquant peu inconséquent, Pingeon est délicieux de naïveté, Vergader parfait de [illegible] et de jalousie. A eux tous revient l'honneur de la pièce qui sur[illegible] en ses encombres n'était survivre à deux faux recrues, dont l'une a tenu le public en suspens pendant quelques minutes.

Mardi.—Nous avons eu ce jour-là reprise de la *Muette*. Ce soir-là le doublé rang qui ferme le fond du théatre resplendissait de dames et de toilettes. Sauf une seule loge où nos yeux cherchaient une belle dame qui boudait apparemment, il n'y avait pas un vide dans cette enceinte charmante. Presque toutes celles que nous admirions samedi dernier dans la salle, et d'autres encore, étaient là. Malgré quelques changements dans les coiffures, dans la couleur des rubans, nous les reconnaissions toutes, et chacun de nous était heureux de les revoir. Le choléra est parti, les belles reviennent; répétons, sans le dire à Orléans!

Quant à la pièce, jouée et chantée comme elle devait être, c'est-à-dire bien, nous n'avons point à en parler ni à l'analyser. Nous dirons seulement que Dalac a chanté *Cavocot au sommeil* avec un goût et une âme.... qui lui ont valu trois salves d'applaudissements, c'est tout dire. Les chœurs ont aussi fait leur devoir et leurs rentrées ont été bien exécutées. Nous regrettons seulement que la direction n'ait pas cru devoir prévenir le public de l'indisposition de M. Berton, cet artiste, qui jouait pour ne pas faire manquer la recette et qui est allé au moment où nous écrivons, a faith être sifflé. Heureusement le public qui d'abord avait eu aux premières notes douteuses, a, dans son admirable bon sens, vite compris et deviné la cause de cet accident, son silence aux passages les plus scabreux a prouvé qu'il faisait la part de chacun. Toutefois il aurait bien du siffler ce pauvre Vésuve, qui a tout fait de travers. La lave rentrait dans le cratère au lieu d'en sortir, et comme le volcan s'était levé trop tard, on vit parfaitement la manœuvre de cette roideur à nappe rouge qui, après un moment de calme, fit semblant de vouloir s'agiter. C'était probablement parce que l'infortunée Fenella s'était dérobée à sa fureur en se précipitant, nous ne savons où, avant son passage ou du moins son arrivée.

Jeudi.—Ce soir-là grande solennité, une première représentation la *Somnambule*. Le sujet de la pièce est des plus simples: une jeune fille sur le point de se marier, vient dans un accès de somnambulisme se réfugier dans la chambre et sur le lit d'un riche étranger. Elle y est surprise par une rivale qui court la dénoncer et amène tous les villageois devant lesquels la pauvre Aline se réveille en sursaut. Le lendemain sa rivale est sur le point d'épouser Elwin, malgré les assurances du seigneur étranger, lorsque tout à coup un accès prend Aline, qui descend en scène par le toit du moulin et le pont de l'écluse, dans sa main tout le flambeau d'Aline; cette action est toute sa justification et elle finit par épouser Elwin. Sur ce thème si simple, E. Monnier a bâti l'absurde livret que la musique seule de Bellini a sauvé du naufrage. Cette partition de l'auteur de Norma est remarquable par sa sagesse d'instrumentation et sa mélodie. Point d'ouverture, une simple introduction et des chœurs bien agencés mais trop fréquents. Nous avons surtout remarqué un chœur au 1er acte sur un gracieux mouvement de bourrée, le final du second acte, et le morceau: *un fantôme en ce village*, chanté par Valet au 3e acte. Ce dernier est le plus beau de tous, mais il est plein de réminiscences; le morceau final chanté par Mme Fleury Joly rappelle cette phrase de Norma: *Si tu dois m'être ravie*, chantée au 1er acte par Dalac.

Somme toute, malgré le chant gracieux et coquet de Mmes Fleury Joly et Lecourt, malgré les efforts de Valet, malgré les chœurs et des comparses fixes à la pièce, la *Somnambule* nous paraît devoir être peu profitable à la direction; elle aura deux représentations et ce sera tout.

Il est à regretter que la direction n'apporte pas plus de discernement dans ses choix, mais depuis quelque temps elle nous paraît vouloir s'engager dans une voie mauvaise, et s'il lui était donné d'entendre ce qui se dit dans la salle, elle y puiserait plus d'un avis sage et salutaire. Nous pensons qu'il nous suffira de lui signaler le danger et qu'elle saura l'éviter. Le moment est favorable; les dames, qui font l'âme de toute réunion, redescendent en ville et ne demandent pas mieux que de venir en aide à la scène qui leur donne d'heureuses distractions. Mais, hélas! quand vous annoncez une représentation pour 7 heures, ne levez pas le rideau à 7 heures et demie! Pourquoi commencer le théatre si tard? Pourquoi ne pas imiter les habiles *managers* américains dont la salle a été remplie avec cette même *Somnambule*! Eux, du moins, ils commencent à l'heure indiquée, et au plus tard à 6 heures 1/2, quittent à finir à 10 heures. Leurs salles sont chauffées suffisamment et les dames ne sont pas obligées de se couvrir de leurs manteaux. Et puis, au lieu de donner seulement les trois actes de la pièce, ils les ont fait précéder d'un lever de rideau, même en trois actes. Au moins, la soirée a été complète et non pas tronquée comme lorsque le spectacle commence à 7 heures 1/2. Si la direction daigne écouter nos conseils, elle apportera plus d'attention dans le choix des pièces, dans leur ordre de passage et surtout dans leur renouvellement. Que la direction s'inquiète un peu plus des désirs du public et celui-ci lui en tiendra gré, par l'entremise du caissier.

Le succès douteux de la *Somnambule* ne doit être attribué qu'à la pièce elle-même, car rien n'avait été négligé pour faire comprendre le livret aux spectateurs. On avait été jusqu'à expliquer les choses les plus simples. Ainsi on y lit, en parlant du dernier accès d'Aline, (page 24 de la brochure) cette phrase digne de Jocrisse par sa naïveté: *Pendant son accès de somnambulisme, toutes ses pensées sont pour Elwin*. Convenez que sans cette explication, nous aurions pu croire qu'elle pensait........ à la roue du moulin qui ne tournait pas, ou bien.... à vous ou à un autre.

En terminant ce long compte-rendu, nous devons annoncer pour demain la première représentation de *Monte-Christo*. Outre la valeur réelle de la pièce, cette soirée aura pour notre ville un attrait particulier. Ceux qui, comme nous, se rappellent le drame de M. Placide Canonge, seront curieux de comparer son œuvre avec celle du maître, et nous leur prédisons d'avance plus d'une surprise heureuse pour le jeune auteur dont notre cité a droit de se montrer fière. Espérons qu'en faveur de cette circonstance, nos dames oublieront leur indifférence pour les soirées du dimanche, et qu'elles viendront par leur aimable présence combler l'espoir de la direction. Nous n'avons jamais, jusqu'à ce jour, eu de pièce montée avec plus de soins; d'ailleurs M. Develle nous promet des décors nouveaux, copiés sur ceux faits à Paris expressément pour la pièce.

JACQUES DE R....

HIER MARQUIS, AUJOURD'HUI BARON

—Vous avez fait bien souffrant aujourd'hui, marquis de Marrast, lui disaient hier quelques représentans pendant qu'on se communiquait le résultat des votes pour la présidence.

—C'est ma maudite blessure, répondait-il; toutes les fois que le vent d'Est souffle, elle me fait souffrir le martyre.

—Où donc avez-vous été blessé?

—Dans la campagne de 1814, que j'ai faite en qualité de garde d'honneur. J'ai versé mon sang pour l'empereur, ainsi que toute ma famille. J'ai un frère....

—Que vous avez fait nommer procureur-général?

—Un autre.

—Celui que vous avez fait nommer proviseur?

—Un autre.

—Alors c'est celui que vous avez fait nommer chef d'escadron.

—Un autre dont nous n'avons aucune nouvelle depuis trente ans qu'il est parti. Il faisait partie de la grande armée. Laissé pour mort sur le champ de bataille de la Moskowa, il fut abandonné à la merci des Russes qui le conduisirent en Sibérie!

—Comment le savez-vous, puisque vous n'avez jamais reçu de ses nouvelles?

—Mon cœur me le dit. Arrivé en Sibérie, mon frère fut nommé au travail des mines, et il est mort en criant vive Napoléon! Ils sont là-bas qui dorment sous la neige et le tambour ne les réveillera pas. Pauvre frère! pauvre empereur! c'est égal: du haut des cieux ta demeure, dernière, mon empereur que tu dois être heureux, quel jour brillant et quel scrutin prospère, la France entière a nommé ton neveu, a nommé, a nommé ton neveu.

—Cette élection vous fait donc plaisir?

—En doutez-vous, par hasard? C'est qu'il faudrait alors nous donner un coup de torchon un peu soigné. Si cette élection me fait plaisir! Apprenez donc, pékins, que j'ai toujours travaillé pour le roi de Rome, j'étais le cinquième sergent de la Rochelle, et si je n'ai pas été pincé, c'est que je me suis déguisé en pion et que j'ai fait semblant d'enseigner le latin aux petits enfans. La syntaxe m'a sauvé. D'ailleurs, comment ne pas aimer l'empereur quand on est du même pays qu'Ossian?

—Vous êtes donc Ecossais?

—Je suis de Toulouse, patrie de Baour, que Napoléon préférait à Homère. J'ai passé mon enfance à Saint-Ybars, berceau de la tragédie, et je joue de la guitare. En est-il beaucoup parmi vous qui pourraient donner de pareils gages au nouveau gouvernement? Quel bonheur quand je songe que nous allons revoir les splendeurs de l'empire! Savez-vous danser la gavotte?

—Ma foi non.

—Eh bien, hâtez-vous de l'apprendre. Cellarius vient d'ouvrir un cours de gavotte pour remplacer ses cours de valse, polka et mazurka. Il faut que Duponchel se hâte de faire des propositions à Mlle Bigottini.

—Elle est morte.

—C'est possible, mais sa gloire est immortelle, comme dit Baour; nous nous contenterons de la rentrée de Vestris.

—Vestris n'est plus.

—Son souvenir du moins nous reste, comme dit Chênedollé, du moins nous applaudirons Mlle Branchu.

—Mlle Branchu a rendu depuis longtemps le dernier soupir.

—Jetons quelques larmes sur sa tombe, comme dit Mlle Virginie Babois, et consolons-nous en écoutant l'incomparable Lais.

—Le public préfère Duprez.

—Ingrat public! Geoffroy ne peut donc parvenir à faire son éducation. A propos, avez-vous lu le dernier feuilleton de Geoffroy contre Talma? Il est fort spirituel, il faut en convenir, mais je le trouve injuste. Talma, selon moi, n'a qu'un tort, celui de ne pas assez friser les *r*. Cela ajoute beaucoup à la pompe de l'alexandrin. Précisément c'est ce sujet Mlle Duchesnois me disait l'autre jour....

—Vous voulez dire Mlle Rachel?

—Oui, c'est cela, Mlle Georges. Eh bien, Mlle Georges me disait.... Voyons, que me disait-elle? ah! j'y suis, elle me disait qu'un président de l'Assemblée nationale devait friser énormément les *r*. Trouvez-vous que je les frise assez?

—Mais oui.

—Tant mieux. A propos, c'est jour des Bouffes. Voulez-vous une place dans ma loge? nous entendrons Crescentini.

—Les Bouffes ont fermé hier pour cause de faillite.

—Tiens, on ne m'a pas dit un mot de cela hier à la soirée d'Ouvrard. Quelle magnifique fête! J'en veux prochainement donner une pareille à la présidence. M. de Tiénie m'a promis d'organiser un cadrille, et nous aurons Garat. Mais voilà que la séance est sur le point de finir, dînez-vous ce soir au Cadran-Bleu?

—Non, chez Véfour.

—Véfour! qu'est-ce que Véfour! qu'est-ce qui va chez Véfour? Legacque ou Méot, à la bonne heure! mais je préfère le Cadran-Bleu; messieurs, je vous invite tous à sabler quelques bouteilles d'aï pour célébrer l'avénement du neveu de l'empereur.

Les représentans ne revenaient pas de leur étonnement, et ils se disaient entre eux: Ce qu'on disait depuis quelques jours dans les couloirs et dans la salle des Pas-Perdus est donc vrai, le marquis Marrast se rallie au prince Louis? A qui se fier désormais, grands dieux!

Le même soir on a vu M. Marrast se rendant à l'Opéra, enveloppé dans un carrick noisette. Il portait des culottes ventre-de-biche collantes, des bottes à revers jaunes et des breloques en noix d'Amérique. Le délicieux marquis rocaille s'était métamorphosé en adorable petit baron, en colonel 1804. Ce que c'est d'avoir de l'esprit! on n'est au-dessous d'aucune situation, et on peut jouer tous les rôles.

(*Charivari.*)

Un vol de 83,000 francs.—Un jeune homme de seize ans, nommé Georges Edouard Beach, originaire des Etats-Unis, et appartenant, dit-on, à une famille très-riche, vient d'être arrêté à Paris, en vertu d'un mandat du préfet de police.

Georges Beach avait été placé à la banque de Bridge Port (Etats-Unis), pour se mettre au courant des opérations financières; mais doué d'un caractère ardent, aventureux, il avait peu de goût pour les chiffres, et s'ennuyait fort dans les bureaux de la banque; il désirait parcourir le monde. Un beau jour donc, il partit sous le faux nom d'Harrisson, mais il partit en emportant 83,000 francs de valeurs qu'il avait soustraites à l'établissement où il était employé.

Beach séjourna quelque temps en Angleterre; il resta d'abord à Southampton, et ensuite à Londres, sous le nom d'Andrew. Ayant été informé, on ne sait comment, qu'un constable était à sa recherche, il changea encore une fois son nom contre celui de Thompson, et il se mit en route pour la France.

Le constable qui avait mission de l'arrêter manqua de quelques minutes le paquebot sur lequel le fugitif s'était embarqué; il monta sur un autre pour suivre sa piste.

Après avoir fait, en arrivant à Paris, de vaines démarches, il prit le parti de s'adresser à la police française, et les agents de la préfecture eurent bientôt découvert que Beach était descendu à l'hôtel National, rue Notre-Dame-des-Victoires. C'est alors qu'un commissaire de police des délégations judiciaires s'y est transporté et l'a arrêté.

Beach, dont la figure est intéressante et les manières pleines de distinction, est convenu franchement du vol qui lui était imputé. Il n'avait en sa possession qu'une somme de 2,750 fr., et il a déclaré qu'une somme de 30,000 fr. se trouvait renfermée dans une malle qu'il avait laissée à Southampton, et qu'il avait placé environ 45,000 fr. dans une maison de banque de Londres.

L'*Indépendant* de Toulouse, dans sa correspondance de Paris, nous donne deux lettres curieuses:

"Au commencement de juillet dernier, M. de Lamoricière écrivit à M. Bugeaud une lettre ainsi conçue:

"Monsieur le maréchal,

"Le gouvernement apprend que vous vous êtes rendu à Bordeaux, emportant votre uniforme et votre épée, dans l'espoir de vous mettre à la tête de 40,000 gardes nationaux, afin de marcher sur Paris. Vous n'ignorez pas que vous étiez compris dans les poursuites judiciaires qui enveloppent encore les membres de l'ancien gouvernement, en raison du commandement que vous avez exercé dans la nuit du 23 au 24 février. Votre nom, cependant, n'a pas été tellement distrait de la procédure qu'il ne puisse y être replacé. J'aime à croire que cet avertissement ne sera pas inutile."

"M. le maréchal Bugeaud répondit:

"Citoyen ministre de la guerre,

"Il est vrai que je suis allé à Bordeaux avec mon uniforme et mon épée, dans l'intention formelle de me mettre à la tête, non pas de 40,000, mais de 400,000 gardes nationaux, et de marcher sur Paris aussitôt que j'aurais appris le triomphe de l'infâme république rouge.

"Salut et fraternité."

"Depuis, M. le maréchal Bugeaud n'a plus entendu parler du ministre de la guerre."

C'était un jour de séance qui promettait de l'intérêt; les places étaient bien au-dessous du nombre des curieux qui encombraient les salles et les corridors. Au milieu de tout cela, une dame se faisait remarquer par la vivacité de sa pantomime et l'éclat de sa voix.

—J'entrerai; je suis la femme d'un provisoire!

Un mauvais plaisant s'approche et lui offre son bras.

—Tiens, lui dit-elle, est-ce que vous me connaissez, vous?

—Certainement, madame; j'ai même eu souvent l'honneur de danser avec vous à Rueil.

—Au fait, c'est possible; j'ai connu tant de monde. Eh bien, vous allez me conduire.

Le galant chevalier lui donne le bras, et l'on se fait ouvrir successivement diverses tribunes; tout était rempli. C'est en vain que l'huissier répète partout:

—Voyons, messieurs, que l'un de vous cède sa place à Mme....

Personne ne bouge. La femme du provisoire fut obligée de se retirer, en criant dans l'escalier.

—Oh! c'est y *muffles*, ces gens-là, ils ne sauront jamais vivre.

Quelqu'un s'étonnait de l'éternelle absence à l'Assemblée, d'un prétendant qui deviendra célèbre quand même.

—Eh! qu'avez-vous besoin de l'entendre, répondit un fougueux napoléomane; sa place est remplie par son génie....

—Eh bien, oui, d'accord! reprit le premier; c'est pour cela qu'elle est toujours vide....

Les hommes monarchiques qui se décident à voter pour M. Bonaparte, disait un homme d'esprit, me font l'effet d'une honnête mère de famille qui donnerait un amant à sa fille pour lui apprendre ses devoirs d'épouse.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance de mardi 9 janvier 1849.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent: L'honorable J. Génois, recorder et président; MM. les aldermen Barnes, Barthe, L. C. Duncan, John Duncan, Fabre, Giquel, Gourdain, Hagan, Jumonville, Lanata, Lilly, Montgomery et Wiltz, 13.

Absens: MM. Blanque, Curtis et Silk, 3.

Sur motion le Conseil se dispense de la lecture du journal, et le président est autorisé à le signer.

Après dispense des règles, M. L. C. Duncan, au nom du comité des finances, présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, a été adoptée à l'unanimité:

Résolu que le trésorier du département des travaux publics et améliorations, est et demeure autorisé et requis de mettre en réserve, sur le revenu provenant des quais et des marchés de cette Municipalité, la somme de dix sept mille six cent cinquante piastres qui devront être déposées à la Banque de la Louisiane, conformément à la loi de cet Etat approuvée le 4 mai 1847; la dite somme étant le montant annuel à payer en 1849, sur des bons pour le paiement desquels aucune disposition n'a encore été prise.

Le message suivant, transmis par le maire, a été lu:

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, 9 janvier 1849.

A l'honorable Président et à Messieurs les membres du Conseil de la Municipalité No. Un.

Messieurs,—Conformément à une résolution passée par votre hon. corps, le 18 décembre 1848, avis public a été donné que le 28 dudit mois je vendrais la nouvelle plate forme aux sucres, d'après les mêmes ordonnances qui régissaient l'ancienne. M. Joseph Bruneau en devint l'acquéreur pour la somme de trois mille neuf cent cinquante piastres, et offre pour sa caution, M. Omer Lauve.

Ci-inclus j'ai l'honneur de vous transmettre quatre soumissions cachetées qui n'ont été envoyées.

Je suis avec respect, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion de M. Giquel, M. Omer Lauve a été accepté comme la caution offerte par M. J. Bruneau.

Sur motion de M. Fabre, le Conseil prend connaissance des soumissions cachetées suivantes, savoir:

M. Michel McCabe propose d'élever les *curb and gutter stones*, et trois pieds de pavage sur les rues Bassin et Franklin, à raison de $1.50 par pied courant, et les banquettes à raison de 62 cents par yarde de superficie.

Joseph Lynch propose de faire le même pavage à raison de $1.50, par pied courant, et les banquettes à raison de 60 cents par yarde de superficie.

J. Buggy propose de faire le pavage des dites rues à raison de 70 cents par pied courant, et les banquettes à raison de 90 cents par yarde carrée.

S. Manda propose de faire le dit ouvrage à raison de $1.28 cents, par pied courant.

D. J. Rogers propose de paver en blocs de granit cette portion de la rue St Pierre et Ste Anne, vis à vis la Place d'Armes, à raison de $1.20 par yarde *curb and gutter stones*, pour la construction des ponts à raison de 36 cents par pied carré, matériaux fournis et, indispensables pour achever les dits ponts $1.50 cents par pied courant.

Ph. Wellman, offre de faire les auvents de la portion du marché aux légumes, face à la rue St Philippe, pour la somme de $1,625.

Après quelques débats, sur motion de M. Montgomery, les dites soumissions cachetées sont déposées indéfiniment sur le bureau.

Sur motion de M. L. C. Duncan, les votes sont reconsidérés, et sur motion de M. Wiltz, et après dispense des règles, les dites soumissions furent référées au comité des finances.

Lettres et Pétitions.

Lecture est faite d'une lettre de M. P. W. Farrar, donnant sa démission comme membre du bureau de santé.

Sur motion la dite démission a été acceptée.

Lecture est faite d'une pétition des marchands de café, sous les marchés, se plaignant de la conduite des fermiers.

Sur motion de M. Lanata la dite pétition fut référée à un comité spécial composé de MM. Lanata, Jumonville et L. C. Duncan.

Lecture est faite d'une pétition de M. P. Mooney, demandant au Conseil la permission de se servir d'une vieille maison et d'un hangar situés à la rue du Canal. Sur motion de M. Giquel, il est

Résolu que permission est et demeure accordée à M. Patrick Mooney de se servir d'une vieille maison et d'un hangar situés rue du Canal, hors de tous frais, durant le bon plaisir du Conseil.

Lecture est faite d'une pétition de A. Arroyo, sergent de la police de nuit, demandant à être remboursé de la somme de $15, déduite de son salaire à cause de maladie. Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une pétition de MM. P. W. Lusk et Hunt, fermiers, se plaignant de quelques personnes qui vendent de la mousse, entre les deux marchés. Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une pétition de MM. Laugier, émigrés de la Martinique, demandant pour cette année une licence gratuite pour la vente des vins et des liqueurs. Déposée indéfiniment sur le bureau.

Lecture est faite d'une lettre de M. E. Badin, demandant la permission de réparer ses auvents de la rue Dauphine. Référée au comité de rues.

Lecture est faite d'une lettre de M. James Martin, demandant le contrat de rues [illegible] pour les ponts flottants de son état, les dits ponts étant très détériorés. Référée au comité des améliorations.

Affranchissement.—1ère lecture.

Lecture est faite d'une pétition de Fanchette Robert Avart, demandant l'affranchissement de son mulâtre Héliacynthe, âgé de 35 ans, avec permission de résider dans l'Etat. Référée au comité judiciaire.

Appel des comités.

Après dispensation des règles, M. Lanata, au nom d'un comité spécial, présente le rapport qui suit, et qui est adopté:

Le comité spécial chargé de se rendre auprès de M. N. Guérin, alderman du 4e district, et de l'engager à retirer sa démission a l'honneur de vous annoncer avec infiniment de plaisir, qu'il a réussi dans sa mission.

Les affaires personnelles de M. N. Guérin exigeant qu'il voyage au loin, il a dû se rendre [illegible] dès Municipalité, qui devrait ordonner une nouvelle élection pour se remplacer, et il a fini par lui faire comprendre que dans quelques mois, quelque autre de ses voyages, il [illegible]. Le comité, avant terminé la mission qui lui était confiée, demande à être déchargé de toute considération ultérieure.

J. LANATA, Président,
EMILE WILTZ,
J. L. FABRE.

M. Montgomery, président du comité des finances, soumet les états hebdomadaires des trésoriers, dont les balances sont comme suit:

Trésorier des travaux publics,	$5,646 16
Trésorier de la police,	987 49

M. Montgomery, en sa dite qualité, présente les résolutions suivantes, qui sont adoptées:

Résolu que le trésorier du département de la police est autorisé à payer, sur le mandat du Maire, à M. Rob. Spedden coroner, la somme de cent quatre vingt dix piastres, montant de son compte pour le mois de décembre 1848.

Résolu que le trésorier du département de la police est autorisé à payer, sur le mandat du Maire aux personnes ci-après désignées, les sommes portées en regard de leur nom, savoir:

A. C. Renaud pour constructions des fosses d'aisance de la prison	$129 60
Trinadle, pour avoir vidé et nettoyé les fosses d'aisance de la prison	94 80
H. Garreson, réparations faites aux Cours	9 48
Sampson & Kean, 3 douzaines chaises	34 13
A. P. Gerniaud, pour poêles et réparations faites aux cheminées	47 40
S. Masporeau, pour divers objets	32 58
A. Breausseau & Co., pour tapis fournis aux Cours de Districts	494 75
A. Bonneau, façon et pose des tapis	53 15
Hayes & McClure, pour avis d'élection	26 54

Le tout en conformité des résolutions passées par le Conseil Général et approuvées le 19 décembre 1848.

Résolu que le trésorier du département de la police est autorisé à payer sur le mandat du maire à M. Th. Browns, second commissaire de santé, la somme de $120 pour peines et soins pendant qu'il était sous le contrôle du bureau de santé.

Résolu que le Maire et le Trésorier du département des travaux publics soit et demeurent autorisés à donner main levée de l'hypothèque qui pèse sur la propriété de M. Evariste Blanc, bien entendu que M. E. Blanc paiera au dit trésorier le capital qu'il doit sur la propriété.

M. L. C. Duncan, au nom du comité des finances, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion et après dispense des règles, sont adoptés:

Le comité des finances a l'honneur de rapporter qu'il a reçu une lettre de M. H. Pedesclaux relative à la propriété de forme triangulaire qu'il a achetée de cette Municipalité. Cette propriété est située à l'encoignure des rues Prieur et Esplanade. Le comité joint à ce rapport la lettre reçue de M. Pedesclaux et recommande l'adoption de la résolution suivante:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à passer acte de vente (aux frais de l'acquéreur et sans conserver d'hypothèque) en faveur de M. H. Pedesclaux pour la propriété qu'il a acquise et qui se trouve située à l'encoignure des rues Prieur et Esplanade et formant un triangle. M. H. Pedesclaux paiera la somme de cinq cent vingt piastres de la manière suivante:—Trois cents piastres comptant et deux cent vingt piastres en son billet à l'ordre de M. P. F. Durel, payable dans un an à partir du 1er mars 1849, et portant intérêt à raison de huit pour cent par an, en cas de non-paiement.

Le tout vous est respectueusement soumis.

L. C. DUNCAN,
R. W. MONTGOMERY.

M. Lilly comme membre du comité des améliorations présente la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu que le trésorier du département des travaux publics est autorisé à payer à M. McCabe la somme de $109 41 pour réparations faites aux banquettes à l'intersection des rues Bassin et Bienville, conformément au compte approuvé par le voyer.

Après suspension du règlement M. Lanata présente la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu que le voyer, sous la direction du recorder est et demeure autorisé, à faire aussitôt que possible, les réparations nécessaires au bureau du recorder.

M. Barthe, après dispensation des règles, comme président du comité judiciaire, présente la résolution suivante qui est référée au comité judiciaire:

Résolu que le comité judiciaire à la séance prochaine devra faire un rapport sur la convenance qu'il y aurait pour la Municipalité No Un de commencer des poursuites contre la compagnie du gaz afin de faire décider si la dite compagnie a le droit de jeter des matières infectueuses dans le bayou St-Jean au très grand préjudice des habitants de ce quartier.

M. Barthe, président du comité judiciaire, présente le rapport et la résolution qui suivent et qui sont adoptés:

Emancipation.—2de Lecture.

Le comité judiciaire, E. Barthe, L. C. Duncan et J. L. Fabre présents, auquel les demandes d'émancipation des divers propriétaires d'esclaves ont été adressées, a l'honneur de vous soumettre le rapport et la résolution qui suivent:

Mlle Laure Victoire Barjac, propriétaire des esclaves Joseph, Albert et Gabriel; et Zoe Villeré, propriétaire de l'esclave Valcour, se sont conformées à toutes les dispositions des lois et des ordonnances, et il n'y a point d'opposition faite à leurs demandes;

Résolu que le Conseil de la Municipalité No Un donne son consentement à l'émancipation des esclaves ci-dessus dénommés et avec permission de résider dans l'Etat, savoir:

Joseph, Albert et Gabriel, appartenant à Mlle Laure Victoire Barjac;

Valcour, appartenant à Zoé Villeré.

E. BARTHE, Président.

M. Barthe, président du comité judiciaire, présente le rapport et les résolutions qui suivent. Le Conseil discute séparément chaque résolution et les adopte avec un amendement présenté à la troisième lecture par M. C. L. Duncan.

Le comité judiciaire, composé de MM. E. Barthe, L. C. Duncan, J. L. Fabre, tous présents, auquel diverses pétitions et lettres ont été référées, a l'honneur de vous soumettre le rapport et les résolutions qui suivent:

M. Joseph Viosca demande que le Conseil fasse cesser la vente des groceries sous les marchés—Cette affaire attend la décision finale du tribunal suprême de l'Etat—et jusqu'à ce que cette décision soit rendue, le comité est d'avis, qu'il n'y a rien à faire qu'à laisser la main à l'exécution des ordonnances existantes—il demande à être déchargé de toute considération ultérieure.

M. Alex. Borron demande le paiement de $60, montant d'un jugement obtenu contre la Municipalité No. Un, pour l'ouverture de la rue du Quartier.

Résolu que la réclamation de M. A. Borron, s'élevant à $60 est référée au comité des finances qui est autorisé à payer la dite somme.

Votre comité a examiné la réclamation de MM. Chevalier et Bertus, assesseurs d'Etat—Ces Messieurs demandent une rémunération pour l'usage que le Conseil a fait de leur rôle d'assessement. Votre comité croit devoir rapporter contre la demande de ces Messieurs—car dans son opinion, la corporation est tenue l'également de se servir de ces rôles d'assessement et d'aucun autre, et les dits assesseurs sont tenus de fournir à la Municipalité une copie des rôles d'assessement.

Votre comité a soigneusement examiné la résolution présentée par l'alderman du quatrième district, relative au premier avocat de cette Municipalité. Il a l'honneur de vous offrir le substitut suivant:

Résolu qu'à l'avenir le salaire du premier avocat de la Municipalité sera de $2,500 par an, payable par mois sur les mandats du Maire.

Résolu que le Trésorier du département des travaux publics est et demeure autorisé à payer à M. R. Preaux, premier avocat de la Municipalité No Un la somme de $1,958 35 cts. Cette somme forme le complément de son salaire au taux ci-dessus fixé, depuis le 1er juin 1847; cette somme étant considérée comme une compensation suffisante et la seule que le Conseil veuille accorder pour les soins et services rendus par M. R. Preaux, pour le temps pour lequel il a été élu, c'est à dire jusqu'au 1er juin 1849.

En rapportant ces résolutions, le comité a basé son opinion.

1o. Le salaire actuel de $1,000 doit être considéré comme une somme payée seulement pour s'assurer des services des avocats (retaining fees).

2o. Le salaire actuel de $2,500 est une compensation juste et raisonnable pour un avocat employé toute l'année à défendre les intérêts de la Municipalité intérêts, qui souvent, sont de la plus haute importance.

3o. Enfin M. R. Preaux, le premier avocat de la Municipalité, a rempli tous ses devoirs avec un soin, un zèle et succès—Il a eu à plaider plus de trente affaires, toutes d'une grande importance.

E. BARTHE, Chairman.

L'appel nominal réclamé sur la motion d'adopter la 1re résolution fixant le salaire à $2,500 donne le résultat suivant—MM. John Duncan, Hagan, Jumonville, Lilly, Montgomery—5 votent dans la négative—et MM. Barnes, Barthe, L. C. Duncan, Fabre, Giquel, Gourdain, Lanata et Wiltz—8 votent dans l'affirmative.

Sur motion, le Conseil adopte les rapports et les résolutions dans leur ensemble.

Pendant que le Conseil discutait la 1ère résolution, M. Giquel présente les résolutions suivantes, qui sont référées au comité judiciaire.

Résolu en outre que les honoraires du second avocat de la ville seront accrus dans la même proportion que ceux du premier avocat, portés au taux de douze cent cinquante piastres par an, et qu'attendu le zèle déployé par M. C. Morel, dans l'exercice de ses fonctions et le grand nombre de procès dont il a été chargé pour la Municipalité, dans le courant des dernières années, en outre des devoirs dont il était plus spécialement chargé par la nature de ses devoirs.

Résolu que la somme de quinze cents piastres, montant du complément de ses honoraires au taux ci-dessus fixé depuis le 1er juin 1847, sera payée à M. C. Morel, second avocat de la Municipalité No. Un, par le Trésorier des améliorations, sur le mandat du Maire.

M. Jumonville, président du comité de police, présente le rapport et la résolution qui suivent et qui sont adoptés:

Le comité de police auquel a été référée la lettre de M. Theo. Zacharie, wharfinger, demandant la nomination d'un homme de police de plus pour le 6me district, et la résolution de M. Giquel pour un homme de police de plus pour le 4ème district, la majorité de votre comité convaincu de la nécessité de la mesure vous recommande l'adoption de la résolution qui suit:

Résolu que le comité de Police est et demeure autorisé à nommer un homme de police de plus pour le 6me district et un pour la levée, qui resteront en place jusqu'au mois de juin 1849, et recevront chacun pour leurs services le même salaire que les autres hommes de police.

C. JUMONVILLE,
EMILE WILTZ,
E. GIQUEL,
E. HAGAN.

Après dispensation des règles, M. Jumonville présente la résolution suivante:

Résolu que le maire est autorisé à souscrire une somme de cinquante piastres, pour aider les habitants du bayou St Jean à [illegible] et [illegible] du gaz. Sur motion cette résolution est référée à un comité spécial. Le Président nomme de ce comité, MM. Jumonville, Duncan et Barthe.

M. L. C. Duncan président du comité des réclamations, présente le rapport et la résolution qui suivent.

Le comité des réclamations auquel ont été référés les comptes des divers éditeurs de journaux pour annoncer la dernière élection Présidentielle, a l'honneur de rapporter:

Que le comité en examinant ces comptes s'est aperçu que le total s'élevait à la forte somme de $1627 50 et a demandé des explications au shérif. Ci-joint se trouve la lettre du comité et la réponse du shérif.

Il paraît que le shérif a choisi les gazettes suivantes à donner avis officiel de ladite élection et les gazettes réclament les sommes suivantes:

1o. Le Courrier,	$372 00
2o. L'Abeille,	392 00
3o. L'Orléanais,	375 00
4o. Le Delta,	121 00
5o. Le Picayune,	31 00
	$1169 50

La différence de prix réclamé s'explique par le nombre de fois que l'avis officiel a paru dans les colonnes de ces gazettes.—Le Conseil paraît être tenu de payer un tiers de cette somme et pour y pourvoir le comité présente à la fin de ce rapport une résolution autorisant le trésorier des travaux publics à payer la proportion de cette municipalité.

Trois autres journaux ont également présenté au shérif des comptes pour avis officiel de la dernière élection présidentielle, ces journaux sont—

1o. Le Commercial Bulletin,	$280 50
2o. Le Morning Chronicle,	91 00
3o. Le Crock,	80 00
	$450 30

Comme ces journaux n'ont pas été autorisés par le shérif à publier son avis officiel sur la dite élection, et que l'officier a exercé son pouvoir discrétionnaire en choisissant cinq autres journaux, votre comité ne peut admettre que ces trois éditeurs de gazettes aient aucun droit à être payés s'ils ne le sont par la même partie. Le comité recommande donc que les réclamations soient rejetées et qu'il soit déchargé de tout examen ultérieur.

L. C. DUNCAN,
JOHN DUNCAN.

Résolu que le trésorier du département de la police est et demeure autorisé à payer aux éditeurs des gazettes ci-après nommées, les sommes suivantes:

1. Au Courrier,	$113
2. A l'Abeille,	100 66 2/3
3. A l'Orléanais,	125
4. Au Delta,	40 33 1/3
5. Au Picayune,	10 33 1/3
	$389 33 1/3

M. Fabre ayant obtenu la dispense des règles, présente la résolution suivante:

Résolu que le trésorier du département de la police est et demeure autorisé à payer, pour avis d'impression.

1. Au Commercial Bulletin, la somme de	$
2. Au Morning Chronicle,	$
3. Au Crock,	$

M. Fabre demande que le premier blanc soit rempli par la somme de $93 50—rejeté.

M. Fabre demande que le second blanc soit rempli par la somme de $30. L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Fabre, Gourdain et Hagan, 3—avaient voté dans l'affirmative, et que MM. Barthe, L. C. Duncan, J. Duncan, Giquel, Jumonville, Lanata, Lilly, Montgomery et Wiltz, 9—avaient voté dans la négative.

M. Fabre demande que le troisième blanc soit rempli par la somme de $26 66 2/3—rejeté.

M. L. C. Duncan demande le rejet de ladite résolution. L'appel nominal demandé, il a paru que, MM. Barthe, L. C. Duncan, Giquel, J. Duncan, Jumonville, Lanata, Lilly, Montgomery et Wiltz, 9—avaient voté dans l'affirmative, et que MM. Fabre, Gourdain et Hagan, 3—avaient voté dans la négative.

M. Giquel, président du comité des incendies, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels sur motion et après dispense des règles, ont été adoptés.

Le comité des incendies, auquel a été référée la pétition de la compagnie de la pompe No. 16, demandant au comité de leur donner six cents pieds de tuyaux ainsi qu'un nouveau *tender*, est d'avis de lui accorder ce qu'elle demande. Votre comité offre donc la résolution suivante.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à émettre son mandat en faveur de la compagnie de la pompe No 16, pour six cents pieds de tuyaux, pourvu que lesdits tuyaux ne coûtent pas plus de 85 cents le pied.

Résolu de plus que le maire est et demeure autorisé à émettre son mandat en faveur de la même compagnie pour la somme de $300 pour l'achat d'un nouveau *tender*.

E. GIQUEL, Président.
JOHN DUNCAN.

M. E. Wiltz, au nom d'un comité spécial, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion et après dispense des règles ont été adoptés.

Les membres du cinquième district, auxquels a été référée la pétition de M. A. Pineguy, demandant la permission d'établir une forge sur son terrain, encoignure Humaine et St Claude, ont l'honneur de présenter le rapport et la résolution qui suivent, dont ils recommandent l'adoption.

Résolu que permission est et demeure accordée à M. L. A. Pineguy, d'établir une forge sur son terrain situé à l'encoignure des rues Humaine et St Claude, pourvu que ledit Pineguy se conforme aux ordonnances en vigueur relativement aux forges dans les limites de la 1re Municipalité.

EMILE WILTZ,
JAMES LILLY.

Après dispense des règles et sur motion de M. Fabre, le Conseil prend en considération la résolution suivante, présentée par M. Giquel, et qui avait été mise à l'ordre du jour.

Résolu que le trésorier du département de la police est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire, la somme de deux cent quatre vingts piastres, à M. Edouard Planchard, ex-gardien de la geôle, pour savon fourni aux prisonniers.

L'appel nominal demandé, sur l'adoption de ladite résolution, il a paru que MM. Lanata, Lilly et Montgomery, 3—avaient voté dans la négative, et que MM. Barthe, L. C. Duncan, J. Duncan, Fabre, Giquel, Hagan, Gourdain, Jumonville et Wiltz,—avaient voté dans l'affirmative.

En conséquence, ladite résolution a été adoptée.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à lundi prochain, 15 courant, à 5 heures P. M.

JOSEPH REYNES, Secrétaire.

A MM. les propriétaires, encanteurs et entrepreneurs.

Passage de la Bourse No. 19, entre St-Louis et Conti.

BUREAU DE DESSIN,
Dirigé par M. A. COHN,

Architecte, ingénieur ancien élève de l'Ecole Royale d'arts et métiers de France.

Se charge principalement de toute espèce de dessin, de plans, projets de maisons, de machines

Les ouvriers dont le travail a rapport au dessin, pourront y trouver les renseignemens nécessaires.
13 jan—1 an

MADAME FEUMELEAU, arrivant de Paris, informe sa nombreuse clientelle qu'elle vient d'ouvrir un MAGASIN DE MODES ET NOUVEAUTÉS, No 80, rue de Chartres. Elle prévient les dames, que, vu la saison avancée elle vendra des capotes soie à 3, 4, 5, 6 et 7 piastres, des manteaux et mantelets depuis 8 jusqu'à 18 piastres; aussi un joli choix de robes.

Elle en fera l'ouverture LUNDI, 15 JANVIER 1849, 80 RUE DE CHARTRES, entre Conti et Bienville; près du magasin de M. H. Lobre. 13 janv—3t

Drogues et Médicamens récemment reçus et à vendre.

800 liv. orge perlé beau, frais.
1,000 liv. gomme Sénégal, belle.
1,000 liv gomme arabique, différentes qualités
400 pâte jujube, belle.
600 liv. manne en larmes, bien belle.
1,500 pavots, gros et frais.
200 liv. racine de guimauve blanche.
800 liv. camphre raffiné.
10 barils alcool, 92 p 0/0.
16 barils essence térébenthine, par
P. CUSACHS,
13janv enc. Condé et St Philippe

SACS en pitre—80,000 sacs en balles et en paquets, à vendre par
JOHN O. WOODRUFF & Co,
13 jan 93 et 95, rue des Magasins.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 12 janvier 1849.

Les affaires sortent enfin de l'état de torpeur dans lequel l'épidémie les avait plongées. La vie est revenue au cœur de notre belle cité; nos laborieux commerçants sont de nouveau à l'œuvre et les transactions sont maintenant en pleine activité. Les étrangers qui avaient fui devant la maladie, reviennent à la hâte et déjà le mouvement que l'on remarque dans les rues atteste que le règne des affaires et du plaisir a recommencé.

Les nouvelles d'Europe auxquelles nous avions fait allusion dans notre dernière revue, sont décidément très favorables. Après une longue inactivité le marché au coton de Liverpool reprend par degrés son mouvement habituel, et les spéculateurs effrayés reviennent à la confiance. L'amélioration des affaires à Manchester a engagé les fabricants à opérer plus largement ce qui a causé une hausse de un farthing par liv. Il est inutile d'ajouter que notre place s'est ressentie de cet état favorable des choses, ce dont on s'apercevra en lisant nos remarques en tête de chaque produit.

Des affaires assez considérables ont eu lieu sur le marché au sucre et mélasse. La farine a haussé et le mais est plus ferme. Le peu d'arrivages de provisions a également raffermi les prix de cet article.

Le temps a été magnifique toute la semaine et les opérations ont marché sans interruptions. Le fleuve est 10 pouces au dessous de la marque des grandes eaux.

COTON—Arrivé depuis le 5 courant, Louisiane et Mississippi 30,890 balles—Tennessee 3,345—Arkansas 291—Mobile 932—Floride 398—ensemble 35,892 balles. Expédié dans le même temps, pour Liverpool 14,809 balles—Havre 1,194—Marseilles 541—Trieste 1,183—Gênes 560—Barcelonne 336—Tampico 440—New-York 3,145—Boston 2,226—Philadelphie 164—ensemble 25,676 balles—donnant une addition de stock de 10,216 balles et laissant en main y compris tout ce qui se trouve sous vergues des navires non expédiés ce jour, un stock de 198,153 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1848,		37,401
Arrivé durant la semaine	35,892	
Arrivé antérieurement	453,868	
		489,760
		527,161
Expédié durant la semaine	25,676	
Expédié antérieurement	303,332	
		329,008
Stock en main ce jour		198,153

Nous disions vendredi dernier que sous l'influence des nouvelles favorables apportées par le steamer Europa notre marché avait haussé de ⅛ @ ¼ et. Samedi cette hausse s'est maintenue et 4,500 balles ont changé de mains. Les correspondances particulières reçues lundi étant venu confirmer la hausse de ⅛ d annoncée par les dépêches comme ayant eu lieu sur le marché de Liverpool, les acheteurs se montrèrent, et malgré la fête du jour, 4,000 balles furent faites à des prix très pleins. Mardi un mouvement remarquable s'opéra et 10,000 balles furent prises à une hausse de ⅛ cts. Depuis ce jour le marché a été moins animé et quoique nous ne fassions aucun changement dans nos cotes, il est évident cependant que les cours sont devenus plus en faveur des acheteurs principalement aujourd'hui où dans quelques cas on a obtenu ⅛ cts. Les transactions des trois derniers jours ont été de 12000 balles et celles de la semaine de 30,500, dont la plus grande partie a été prise pour l'Angleterre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

INFERIOR	4⅞ @ 5⅜	
ORDINARY	4⅞ @ 5⅜	
MIDDLING	5⅞ @ 6	
GOOD MIDDLING	6⅛ @ 6¼	
MIDDLING FAIR	6½ @ 6⅞	
FAIR	7 @ —	
FULLY FAIR	— @ —	
GOOD FAIR	— @ —	
GOOD AND FINE	— @ —	

TABAC—Arrivé depuis le 5 cout., 129 boucauts. Expédié dans le même temps, pour Liverpool 77 boucauts—Havre 1,019—Bordeaux 907—New-York 4—ensemble 2,017 boucauts. Stock en magasins et sous vergues des navires 8,816 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1848		14,854
Arrivé durant la semaine	129	
Arrivé antérieurement	5,185	
		5,313
		20,167
Expédié durant la semaine	2,017	
Expédié antérieurement	9,334	11,351
		8,816

Le stock de tabac sur place est maintenant réduit à 1,200 boucauts; la faiblesse de cet approvisionnement influe nécessairement sur les affaires, qui ne se sont élevées cette semaine qu'à 300 boucauts, dont 4 admis à 7 c—5 do @ 5¾ c—14 do @ 5 c—4 do @ 3½ c—pr [illegible] Nous répétons nos anciens cours qui sont presque nominaux. Tige 2 @ 3½, feuilles inférieures communes 3⅞ @ 4½ c, fair @ fine 4⅞ @ 5½, choice 6 @ 7 c la liv.

SUCRE—La demande est animée et les cours ont haussé cette semaine de ⅛ c par liv. Les ventes ont été de 3,500 boucauts dont 1,400 ont été vendus pendant les trois derniers jours. Nous cotons inférieur 3⅛ @ 3¼ commun 3⅜ à 3½—fair 3¾ @ 3⅞ c—prime 4⅛ @ 4¼—choice 4⅜ @ 5 c la liv. 400 boucauts ont été vendus sur plantation à 3⅞ cts et 200 à 4 cts la liv.

MELASSE—Le marché a été animé et les cours ont haussé de beaucoup. Les ventes ont été de 2000 barils venant au commencement de la semaine, de 19 @ 20 cts, et à la fin de 19½ @ 19¾ cts le gallon, pour les lots en bon état. Il s'est vendu sur plantation environ 10,000 gallons à 19¾ cts et 12,000 do à 19¾ cts le gallon.

FARINE—L'activité de la demande a fait hausser les prix. Les ventes de la semaine s'élèvent à 21,000 barils et les prix de clôture sont—Ohio $4 75 @ 4 80—Illinois $4 90 @ $5 et St Louis $5 @ 5 30 le baril. Le marché est ferme et a une tendance à la hausse.

CEREALES—Les arrivages de mais n'ayant pu suffire à l'activité de la demande cet article a haussé de 3 à 5 cts par boisseau. Les ventes de la semaine s'élèvent à 30,000 sacs—Les cours au moment de la clôture du marché étaient pour les lots d'expédition 45 à 50 cts le boisseau. Il s'est vendu 900 sacs de blé à 90 cts, 2,500 do 98 @ 99 cts et 12,000 boisseaux, dont partie à arriver à $1 le boisseau. L'avoine se vend par faibles quantités 27 @ 34 cts le boisseau en sac.—Son 50 cts les 100 livres en sacs.

BŒUF—L'approvisionnement est faible et les transactions nécessairement peu considérables. Quelques petits lots se vendent comme suit—Mess en baril $11 @ $12—Demi baril $6 @ 6 50—Prime $9 50 @ $10—Pas de vente de prime-mess.

PORC—La demande est animée; une nouvelle hausse de 25 cts par baril a eu lieu cette semaine. Les ventes comprennent 2,500 barils—Mess $11 75 @ $12—Prime $10—Il n'y a pas eu de ventes de porc en grenier, il en arrive fort peu.

LARD SALE—La demande de cet article étant bonne, les prix se sont améliorés. Il s'est vendu durant les deux derniers jours environ 200 barriques plats côtés du Missouri à 4⅜—70 do à 4¼ et 60 do Ohio à 4⅜ cts la liv. Le marché est dépourvu d'épaules—Jambons ordinaires 6 @ 7 cts—Enveloppé et passé au sucre 8 @ 11 cts—300 caisses long-middles pour le marché anglais ont été vendues à 6 cts la liv.

GRAISSE—Le peu d'approvisionnement de la place a causé une augmentation sur cet article, mais les acheteurs paraissent peu disposés à opérer à la hausse. La graisse première qualité en barils vaut 6¾ @ 7½ cts et en barils 7¾ @ 7⅞ cts la liv.

SUIF—Il s'est vendu cette semaine 400 barils livrés à 7⅛ cts la liv. Cet article était de premier choix.

BEURRE ET FROMAGE—Cet article n'a pas varié—Beurre de l'Ouest 9 @ 12 cts la liv., suivant la qualité—Fromage 7 cts. La demande est peu considérable.

CHANDELLES—La demande est peu active aux anciens prix—Nantucket et New Bedford 31 @ 32¾,—Star 21½ @ 22 cts la liv.

WHISKEY—Ce marché s'est un peu amélioré, quelques ventes ont eu lieu ces jours derniers à 18 cts le gallon—800 barils commun ont été vendus à 19 cts le gallon.

SACS EN PITRE—10,000 sacs neufs de 2½ boisseaux ont été vendus à 10½ cts le sac.

CAFE—Ce marché est ferme quoique peu actif; et 600 sacs de Rio ont changé de mains de 5½ @ 5¾ cts la liv., la plus grande partie des ventes a eu lieu au premier prix. Il ne s'est rien fait dans les autres qualités.

SEL—Il s'est vendu à bord des navires 1,300 sacs sel fin à $1 20, et 2,500 sacs commun à des conditions non-publiques. Le cours en magasin est, commun $1 20 @ $1 25; fin $1 50, cet article est très rare.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE—La demande est limitée; les ventes ont lieu par petits lots à 16 et 16½ cts la yarde pour la toile et 7 @ 8 ct la liv pour la corde.

CHAUX—Un chargement de chaux comprenant 900 barils a été vendu à 60 cts le baril comptant. Les marchands demandent de seconde main $1 @ $1 05 comptant.

RIZ—Ce marché est peu animé, les cours sont 3⅛ @ 3⅜ cts la livre, suivant la qualité.

PLOMB—Il ne s'est rien fait sur ce marché.

CHANVRE—Un petit lot de chanvre (Dew-Rotted) a été vendu à $127 50.

CHANGE—Nous n'avons aucune altération à faire sur le taux du change: sterling 7½ @ 8⅛ prime; Francs 5f 35 @ 5f 30—Traites sur New-York 60 jours 1 @ 1¼ p 0/0 d'escompte—à vue ½ @ 1 p 0/0 prime.

FRET—Le fret étranger paraît être un peu plus ferme—Coton pour Liverpool par navires anglais 7/16 d.; par américains 15/32 d. Trois navires anglais ont été frétés—Coton 7/16 d.—Mais 11 d. Une barque anglaise pour Belfast 14 d. et deux navires l'un pour le Havre—Coton 1 et et l'autre pour Marseille—Tabac $10 50. Un do pour l'Irlande avec du mais à 15 d. Le cabotage est ferme.

BEURRE DE GOSHEN—300 barillets—FROMAGE—250 caisses;
CORNICHONS en barils demi barils et en caisses;
CONFITURES—300 caisses—BALAIS à manches peints.
WHISKEY—800 barils Monongahela, vieux Bourbon et whiskey de l'Ouest.
PAPIER—40 caisses papier à lettres et enveloppes assorties.
TABAC—1,000 paquets marques assorties.
CIGARES—1,000,000 marques assorties, à vendre par E. J. HART & Co,
13 jan 95 rue Tchoupitoulas

DROGUES, Quinine, Indigo, Morphine, Blue Mass, à vendre par E. J. HART & Co,
13 jan 95 rue Tchoupitoulas

CARTES FRANÇAISES A JOUER—Une caisse, à vendre par E. J. HART & Co,
13 jan 95 rue Tchoupitoulas

PAPIER A LETTRES FRANÇAIS, à vendre par E. J. HART & Co.
13 jan 95 rue Tchoupitoulas

CIGARES—Un grand assortiment parfaitement choisi, contenant les meilleures marques de la Havane, telles que Principes et Plantations, trabucos en magasin, et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
13janv 31, rue Commune.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIÉS.

Navire Arkansas, Hillard, pr New-York.
Perrière, Grietta, pr Bordeaux.
E E Perkins, Gilpatrick, pr Liverpool,
Persia, Dabene, pr New York.
Goliah, Slater, pr Liverpool.
Barque Syria, Thomas, pr Liverpool.
Thos Prince, Halewell, pr New-York.
Atala, Tate, pr Liverpool.
Hannah Torston, Hanna, pr New-York.
Brick Rainbow, Stackpole, pr New-York.
Henry Brick, Woodside, pr Baltimore.
Goelette Swan, Pentland, pr Mobile.
Wm Ebbett, Lewis, pr Pensacole.
Steamer Mobile, Sutton, pr Mobile.

ARRIVÉS.

Navire Shawmut, Parton, de Boston.
Rochester, Weeks, de Bath.
J P Harward, Andros, de Philadelphie.
Oswego, Dickerson, de New-York.
Franchise, Bray, de Newburyport.
Sultana, Barrett, de New York.
John Henry, Merritt, de Bath
Barque E H Chapin, Collier, de Baltimore.
Amos Patten, McNear, de Boston.
Oberlin, Gilbert, de Boston.
Baranac, Getty, de Charleston.
Hellen, Korhler, de Rio Janeiro.
Goelette Panama Porter, de Brazos St Iago.
Cecelia, Gerald, de Iacarel.
Hornet, Arnet, de Brazos St Iago.

—STEAMERS.—

Albatross, Robertson, de Cincinnati
Die Vernon, Swaney, du Grand Ecore.
Julia, Hinkley, de Bayou de Glaize.
Courrier, Martin, de Pointe à la Hache.
Princess, Leathers, de Hard Times.
Planter, Wells, de Grenade.
Princeton, Dickinson, de Camden.
Banner of Attakapas, Fuller, St Martinsville.
Eliska, Landry, de Bâton-Rouge.
Hard Times, Smith, de Tobula.
J T Doswell, Kay, de Shreveport.
Ben Adams, Hunt, de Cold Water, Miss.

Au bas du fleuve et montant.
Navire Inca, deux navires et quatre barques dont les noms nous sont inconnus.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.
America, de Liverpool à Boston.............30 Déc
Canada, de Liverpool à New York.........13 Janv
D'AMERIQUE.
America, de Boston à Liverpool..........25 Janv
Canada, de New-York à Liverpool..........7 Fev

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 13 janvier 1849.

La 2me représentation de
LA SOMNAMBULE,
Grand opéra en 3 actes, musique de Bellini.

On commencera à 7 heures.

La brochure de la Somnambule, avec traduction anglaise, est à vendre au bureau de la location.

Demain Dimanche,
Première Représentation de
MONTE-CHRISTO,
Drame en deux soirées.

SALLE ST-LOUIS.
BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ

MESSIEURS les souscripteurs aux Bals Masqués de Société sont invités à se réunir dimanche 21 courant, à midi, au bureau de la salle de bal, afin de nommer des commissaires et adopter des règlemens pour les dits bals.

La liste de souscription est ouverte au bureau de la salle de bal. S'adresser à M. H. Rother, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. et de 4 à 8 heures P. M.
12 jan—5

SALLE ST-LOUIS.

BAL ET SOUPER d'inauguration donné par les CELIBATAIRES NOBLES de l'Etat de la Louisiane à la salle St-Louis, le 5 mars 1849.

La souscription à ce bal est ouverte au bureau de la salle de bal pour un nombre limité de souscripteurs.

La Salle de bal et la Rotonde seront magnifiquement décorées et illuminées pour cette circonstance.

Les souscripteurs éliront les commissaires et les divers comités le plus tôt possible, afin de prendre des mesures pour faire que cette soirée soit la plus brillante qui ait été donnée en cette ville.

Pour de plus amples informations s'adresser à M. Rother au bureau de la Salle de bal. 12 déc

Le navire OSWEGO, de New-York, est en déchargement en face de la rue St-Joseph. Les consignataires voudront bien venir retirer leurs marchandises de la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J. W. STANTON & Co,
13 jan Encoignure Magasins et Lafayette

Wm. EDWARD JERVEY,
Chirurgien Dentiste de Paris.

Membre de la Faculté médicale de Paris et ex associé de C. STARR, BENNEVAN, M. D. D. S. Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris, Dentiste de l'ancienne famille royale de France, Dentiste de Sa Majesté l'Empereur et de la Cour de Russie, chevalier de l'ordre de Saint Stanislas et membre honoraire de la société médicale de Prusse.
Cabinet, No 198, rue Carondelet. 12jan—6m

Chargement de Marseille.

A VENDRE, à arriver par le navire Cato, savoir:
500 paniers d'huile, bouteilles et demi do.
70 caisses fruits à l'eau de vie et au jus
6 balles amandes et 10 do aux coques.
5 caisses citrons.
GEO. GREEN & BROTHER,
13 jan—4 86 rue Gravier

AVIS.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment de marchandises.

Articles de fantaisie et de bureaux, ouvrages nouveaux, pièces de théatres et livraisons nouvelles, journaux, papiers peints, Juvenals les plus nouveaux pour 1849, les *prix devront seulement réduits* et une remise très forte sera faite aux marchands.

Livres français.

Ouvrages nouveaux des meilleurs auteurs, livres et ouvrages de piété, livres de prières, de poésies et de classe, ouvrages classiques, livres d'enfants, œuvres diverses, histoire, voyage, et mémoires, pièces de théatre, revues, pamphlets et journaux, manuels-roret, livres d'Eglises et pour écoles, grande collection de livres illustrés, classiques français.

A cette librairie on se charge de toutes commissions de livres français et étrangers à 10 pour cent de commission, on se charge également de faire venir tous les journaux et revues françaises publiés à Paris.

Papeterie de Régistres.

Grand assortiment de registres français et américains, carnets, portefeuilles et agendas, papiers à lettres assortis, papier écolier, à dessin et pour plans et à notaires, papiers à lettres, enveloppes, pains et cire à cacheter pour dames. Papeteries, encres de toutes couleurs, première qualité; carmin superfin et encre à copier, enveloppes, encriers ordinaires, à pompe et artésiens, papier record, papier à fleurs, végétal et de soie, et, en général tout ce qui concerne les fournitures de bureaux.

Objets de sainteté.

Capelets de toutes espèces et genres différents, reliquaires, bénitiers, anges, Christ en porcelaine et ivoire, croix et médailles en or, argent et vermeil, images de saint et saintes, chapelets or, argent et vermeil, graine grenat, corail, coco et autres.

Objets en porcelaine et en cristal.

Vases de toutes grandeurs, encriers, corbeilles à fruits et à fleurs, presses papiers, mille fiolos et autres flacons, bénitiers, coupes et paniers.

Boites.

Boites à ouvrages pour dames, nécessaires.
Boites à flacons, à gants, et de tapisseries.
Boites de jeux de toutes sortes, caisses d'épargnes.
Boites vides avec et sans compartiments.

Articles de fantaisies.

Carnets, porte-monnaie, cachets, bourses, canifs et couteaux, porte crayons, plumes d'or, porte bouquets, cartes de visites, cartons pour bals, plumes de toutes espèces, Perry et autres.

Papiers peints.

Papiers pour appartements depuis 15 cents à $1 le rouleau.
Bordures depuis 50 cents à $3 le rouleau.
Ciels de lits de toutes sortes.
Vues pour salles et cafés.
Devants de cheminées.
VICTOR HEBERT, libraire, marchand de papiers peints et de fournitures de bureaux,
13 jan 149 rue de Chartres

Institution de MM. Murrill & Carream.

Rue du Quartier, No. 129.

Nous invitons respectueusement les pères de familles à porter leur attention sur le prospectus de cette institution. Ils le trouveront dans nos colonnes d'annonces.

Les classes sont en pleine activité dans cet établissement. Le soir une classe spéciale pour les adultes compte déjà un grand nombre d'élèves.

Cette Institution réunit tout ce qui peut la rendre digne de la confiance des parents. Elle possède un des cabinets de Physique et d'Astronomie les plus complets qu'on puisse trouver en Louisiane.

Il n'est point vrai, comme on s'est plu à en répandre le bruit, que M. Carream ait quitté l'institution qu'il a fondée. Il y est plus attaché que jamais.

Les pères de famille qui voudraient bien venir visiter cet établissement seront obligés de s'avouer qu'il est impossible de trouver une Institution plus digne de la confiance publique. 11janv

CAFÉ THE DUTY,

ENCOIGNURE BIENVILLE ET PASSAGE DE LA BOURSE.

CE nouvel établissement s'ouvrira samedi 13 courant. Le propriétaire n'a rien négligé pour que l'élégance et le comfort s'y trouvent réunis. Un habile architecte a été chargé du décor de la salle, et des employés habitués à ce genre ont été engagés. 11 janv—3t

A VENDRE.—Un café avec tout son contenu situé à l'encoignure Quartier et Bourbon. Pour plus amples renseignements s'adresser sur les lieux.
11 janv—3t

$25 de Recompense.

On n'adressera aucune question.

PERDU par un Monsieur qui est arrivé ici le 24 octobre dernier, un portrait en miniature, de dame, dans un médaillon doré, avec des cheveux enfermés dans la boîte de fond—ou $20 seulement seront donnés à la personne qui remettrait le portrait sans le médaillon, au No. 230, rue Baronne, entre Girod et Julie. Le portrait réclamé a été perdu entre le 25 et le 30 octobre 1848, par une personne qui était trop libéralement son arrivée.
11 janv—3t

REVENUE EXCHANGE.

Encoignure Nouvelle Front Levée et Canal, face à la Douane.

CET établissement s'ouvrira samedi 13 courant à 3 heures de l'après-midi. Le public est invité à venir le visiter et à assister à une collation qui y sera servie.

La Barre sera toujours pourvue des meilleurs vins et liqueurs et servie avec soin.
11jan PETER PRATTS.

A LOUER.—Un magnifique Bureau—Aussi—Un magasin avec les étages supérieurs dont on peut faire un lieu de domicile. Il y a une magnifique galerie de 14 pieds de large sur la façade. S'adresser à la barre du Revenue Exchange, encoignure Nouvelle Front Levée et Canal, face à la Douane. 11 jan

FARINE—3000 barils de première marque—200 barils O. Fulton mills, 100 des Exchange, 100 do Lancaster, 100 do Monroe, 100 do Penn, 100 do Peneau, 100 do Buckeye, 200 do Eagle Quincy, 100 do no pillsville, 100 do Union mills, 100 do Albion, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
JOHN O. WOODRUFF & Co
13 jan 93 et 95 Magasins.

A LOUER pour le 1er mars prochain, la Maison No 122, rue Royale entre St Louis et Conti, ayant un magasin avec entresol, un vaste logement, porte-cochère &c.
S'adresser à J. J. JANIOT,
11janv—10f No. 149, rue Royale

CAFE de RIO—4500 sacs à bord et en magasin provenant du chargement de la barque Mindora, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
JOHN O. WOODRUFF & CO,
13 jan 93 et 95 rue des Magasins

CHANGE SUR LA HAVANE à courte vue, à vendre par LABORDE & XIQUES,
12janv 31 Commune

CAFE VERT de la Havane—175 sacs, à vendre par LABORDE & XIQUES,
12janv 31, Commune

AMANDES sans coques—400 caisses amandes fraîches, ayant droit au drawback, en débarquement et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
12jan 96, Vieille Levée.

CAFE JAVA—100 sacs gros café du Gouvernement, en débarquement et à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
11janv 96 Vieille Levée.

Ayant droit au drawback.

COGNAC—90 1/4 pipes cognac 4e preuve de J. & J. Prone & Co,
Vin rouge—400 caisses St Julien Medoc, venant d'arriver et à vendre par
Fon DE FUENTES & CO.,
11 janv 92, rue Commune.

COGNAC—3e, 4e et 1re preuve, venant d'arriver par les navires Orosimbo, Radius et Mount Washington:
90 quarts pipes cognac 3e preuve, marque J. & J. Prone & Co.,
2 quarts pipes do 4e do do do,
40 barils vieux cognac, 1re preuve, do do,
A vendre par Fon DE FUENTES & CO.,
11 janv 92, rue Commune.

150 CAISSES vin rouge différentes qualités, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO.,
11 jan 17 et 19, rue St Louis.

FRUITS A L'EAU DE VIE—250 caisses, à vendre en magasin par
EUG. ROCHEREAU & Co,
11 jan 17 et 19 rue St Louis

VIN DE CATALOGNE, en grandes pipes, ayant droit au drawback, à vendre par
P. CUSACHS,
11janv enc. Conde et St-Philippe

VIN CLARET de San-Vincente—En barils de 19 à 20 gallons, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS,
11janv encoig. Condé et St Philippe.

VIN D'OPORTO doux, qualité supérieure, en quart de pipes, à vendre par
P. CUSACHS,
11janv enc. Conde et St-Philippe

EAU DE VIE ESPAGNOLE—Forte preuve en barils, ayant droit au drawback, à vendre par
P. CUSACHS,
11janv encoignure Conde et St Philippe.

BOUTEILLES blanche pour liqueurs—10 grosses à vendre par P. CUSACHS,
11janv enc. Conde et St-Philippe

BOUCHONS—90 balles de 3,000 chaque, bouchons pointus fins pour bouteilles, à vendre par
P. CUSACHS,
11janv enc. Conde et St-Philippe

CHLOROFORME reçu par
H. BONNABEL, Pharmacien,
11jan rue Tchoupitoulas.

ACIDE GALLIQUE.—Nitrate de strontiane.
Ether rectifié.
Sirop de naphte de Hartinge, à vendre par
H. BONNABEL, Droguiste,
11jan rue Tchoupitoulas.

VIN ROUGE en barriques supérieur,
184 barriques Château Monséjour,
100 do Monferrand,
100 do St-Julien Medoc,
74 do St Estephe.
En débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
11janv—6f Rue Vieille Levée, No 22.

VIN ROUGE en caisses, qualité supérieure,
2000 caisses vin rouge, ayant droit au drawback, venant de Bordeaux, du navire Mount Washington, en débarquement, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
11 janv—6f Rue Vieille Levée, No 22.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.—95 caisses en débarquement des navires John Cashier et Timoleon, à vendre par
G. W. DUNBAR,
11jan 30, rue de la Douane.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orleans, 9 janvier 1849.

L'ELECTION annuelle par les actionnaires de neuf directeurs de cette institution aura lieu lundi le 5 février prochain, à la maison de banque, entre les heures de 10 A. M. et 2 P. M.
FREDERIC FRY,
10 janv—t.5.f Caissier.

Compagnie d'Assurances des Négocians.
Nlle-Orléans, 9 janvier 1849.

A une élection tenue ce jour, les personnes dont les noms suivent, ont été nommées directeurs de l'institution pour l'année 1849:

John Pemberton,	B. O. Vignaud,
P. Maspero,	P. Poutz,
L. Hermann,	C. Toledano,
Levi Peirce.	

Et à une assemblée de la direction, M. John Pemberton a été réélu président et M. A. Schreiber, secrétaire. A. SCHREIBER,
10 janv— Secrétaire

A vendre pour cause de départ.

UN beau terrain au coin des rues Royale et Hôpital, mesurant 68 pieds 7 pouces sur la rue Royale et 63 pieds 7 pouces sur la rue de l'Hôpital, avec les améliorations consistant en maison, cuisine, galeries et écuries en briques, couvertes en ardoises, solidement bâties et pouvant supporter un étage.

Ladite maison est louée à bail à raison de $750 par an.

Aussi—une négresse bonne cuisinière, domestique de maison, parlant l'anglais et le français.

Une jeune négresse de 13 ans, entendant le service de la maison.

S'adresser au soussigné rue Baronne, 196.
10janv—15 JEROME TOURNE.

A LOUER.

DEUX magnifiques bureaux situés au-dessus de l'Eldorado Exchange. S'adresser à Salvador Prats, encoignure Douane et Remparts ou à l'Eldorado Exchange, encoignure Crossman et Nouvelle-Front Levee. 10 jan—3

LE soussigné, propriétaire de la marque bien connue de SEVILLANA, informe le public qu'il a venir cette qualité de cigares aura, en outre de l'ancienne étiquette imprimée en trois couleurs, LEGITIMA SEVILLANA.
JOSE TORTEA.
A vendre chez W. H. SIMMONS,
10jan 31, rue Gravier.

Changement de domicile.

LE DR. J. U. LANDREAUX a transporté son domicile à la rue CONTI, ENTRE DAUPHINE ET BOURBON, en face de l'institution Boyer & Biret.
10 jan

E. CLAUDE & REDOUTÉ, Miroitiers,
ENCOIGNURE ORLEANS ET TRÊME.

REPOLISSENT les vieilles glaces et les remettent à neufs, étamage, encadrements, dorures en tous genres et entreprennent tout ce qui concerne leur partie. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix. 10 janv—1an

ON demande une femme française, d'un âge mûr, pour tenir un ménage et prendre soin de quatre enfans. S'adresser rue Royale No 210, encoignure Place St-Antoine. 10 janv

A VENDRE en débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux, en face du rail road,
100 caisses absynthe suisse.
102 barils vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
90 barriques vin Montferrand.
DUBUCH F.
10 jan 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon.

CHAUX—1,000 barils chaux du rocher de Meadow, en débarquement de la barque Norombega, aussi 1,000 barils chaux de Thomaston, en magasin, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
98, Magasins et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 10 jan

CIMENT—400 barils Newark et Rosendale, en débarquement et en magasin, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
98, Magasins et 11 Magasins Rouges 3me Municipalité. 10 jan

Au Magasin de Grande Variété,
TATOUT FRERES,
No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse.

REÇOIVENT dans ce moment un grand assortiment de marchandises par les navires Union, Gertrude, Forest King, Memphis de New York.

90 caisses bas blancs coton pour dames et pour fillettes, Nos. assortis.
2 caisses bas blancs fins et extra fins.
5 caisses bas coton, en couleurs diverses.
10 do chaussons coton gris pour hommes.
12 do do do écru et blancs.
2 do do do en couleur pour enfants.
30 do papier à lettre et foolscap, qualités assorties.
10 caisses cartes à jouer à une et deux têtes.
12 do encre à écrire, noire et bleue.
100 ballots ficelle coton cirée No. 4, 6, 9, 12, aussi en couleur et coton à lampe.
1 caisse peignes fins, qualités assorties.
5 caisses lacets pour souliers 1/2 et 3/4 yarde.
50 caisses allumettes bonne qualité.
9 caisses baleines pour robes et corsets.
Aussi par les derniers arrivages d'Angleterre.
Un joli assortiment de coutellerie de poche et de table,
5 caisses ciseaux qualités assorties.
15 do rasoirs fins et ordinaires.
12 do aiguilles à coudre bonne qualité.
8 do bas en laine pour dames, et en mérinos
3 caisses chaussettes pour hommes, même qualité.
do bas et chaussons pour enfans do
do dentelles en coton et autres.

Ils ont aussi constamment en magasin, un grand assortiment de marchandises anglaises, françaises, allemandes et du pays, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés. 12 sept.

VACHE—A vendre une belle vache, à bord du paquebot Southerner, par
J. W. STANTON & Co,
9janv Encoig. Magasins et Lafayette.

BRODEQUINS, Bottes, Souliers, etc. en déchargement du navire Timoleon, et en magasin:

1200 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment de saison, à vendre par
FROST & CO,
6 janv 10, rue des Magasins.

CHAPEAUX et Casquettes, en déchargement du navire St Mary, et en magasin:
300 caisses chapeaux et casquettes de belle qualité et à vendre à bas prix par
FROST & CO,
6 janv 10, rue des Magasins.

COGNAC PELLEVOISIN, 4me preuve de couleur pâle:
7 demi pipes Cognac;
18 quarts pipes do.
57 barils do.
COGNAC Pellevoisin, 4e preuve, de couleur foncée:
6 demi pipes Cognac;
30 quarts do do.
110 barils do.
VIEUX COGNAC Pellevoisin.
20 barils, 2e preuve 1845, Cognac,
15 barils, 1re do 1845, do.
30 damejeannes Cognac supérieur, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
Agents de MM. Pellevoisin aîné & Cie de La Rochelle.
10 jan—1m 99 rue de la Douane

200 PANIERS guignolet;
20 caisses marasquin;
20 caisses eau de vie de Dantzig;
100 do absinthe;
100 do liqueurs assorties;
100 do cerises à l'eau de vie;
10 do vieux vin;
5 do barils vin Madère;
5 caisses vanille, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
10 jan—1m 99 rue de la Douane

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 6 janvier 1849.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Banque aura lieu lundi, 22 janvier, entre 11 heures A. M. et 2 heures P. M.
R. U. DAVIS,
8janv Caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 1 janvier 1849.

LES Actionnaires de cette Institution sont informés que l'élection annuelle pour trois Directeurs, sera tenue le lundi 5 février prochain, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
Par ordre M. MUSSON,
1jan—3f—[illegible] Caissier.

Bureau de la Compagnie du Rail Rd. Pontchartrain, Nouvelle-Orléans, le 4 janvier 1849.

UNE élection de sept directeurs pour servir durant l'année 1849 aura lieu le 15 courant au bureau de la dite compagnie, situé rue de la Victoire, No 20, 3me Municipalité, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre, PHIL. GUESNON,
6 janv—M Secrétaire.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.
Nlle-Orleans, 2 janvier 1849.

CONFORMEMENT à la troisième section d'un acte de la Législature, approuvé le 6 avril 1847, intitulé: "Acte à l'effet de mettre l'Etat à l'abri des pertes qui pourraient résulter des bons de l'Etat émis en faveur des Banques hypothécaires," les actionnaires de cette institution sont notifiés qu'une assemblée aura lieu à la maison de Banque, lundi 5 février prochain, de 9 heures A. M. à 2 P. M., à l'effet d'élire trois Directeurs pour servir pendant l'année courante. A. MORPHY,
3 janv—30 Président

ASILE POYDRAS.

L'ASSEMBLEE annuelle des Souscripteurs à la Société des Orphelines, aura lieu mardi 16 courant, entre midi et 2 heures, à l'Asile de la rue Poydras, afin d'élire des Directeurs pour l'année courante. 6jan

LE DR. D. LAUREAL, médecin de la Faculté de Paris, nouvellement arrivé de la Guadeloupe, a établi son domicile encoignure Conti et Dauphine, Nouvelle-Orléans. 30 déc—1m

MONSIEUR le docteur PIERNAS prévient ses amis et le public, qu'il a établi son domicile, RUE DU CANAL, No. 77.
On le trouvera tous les jours chez lui de midi à 1 heure P. M. 27déc—1f

Aux Planteurs Sucriers.
CHAUDIERES EN FONTE ET FER BATTU de toutes dimensions, en magasin et à vendre par
J. Y. DE EGANA,
11janv 47, Bienville

PEPIN,
Miroitier et Doreur sur bois,
RUE ROYALE, No 313,

ARRIVANT de Paris, avec un assortiment de papiers peints, dans les dessins les plus nouveaux, il étame et remet à neuf les vieilles glaces et redore les anciens cadres.

Encadrements dorés et en bois vernis, le tout à des prix très modérés. 12jan—1m

PARFUMERIE PARISIENNE.
L. BUSSY,
Fabrique de Parfumeries fines et de savons de toilette.
Gros et détail au prix de Paris.

MAGASIN ET FABRIQUE:
122, Rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.
Reçu de la Pharmacie Raspail,
Alcool camphré et Eau Sédative au Camphre.
12 jan—

Marchandises pour le Marché-Mexicain.

DE FOREST & CO., 20, rue de la Douane offrent en vente
200 caisses indienne américaine légère, chaque caisse contient un assortiment varié et nouveau.
50 caisses indiennes anglaises, ayant droit au drawback.
25 caisses mousseline imprimée do do
300 balles coton brun à drap (Mantas) de diverses marques.
300 caisses de 4 cotons blancs. 11janv

Bottes, Souliers et Brodequins en déchargement des navires Essex, Timoleon et Huron, à vendre par
R. G. HOBBS,
12janv 12, rue de la Douane

SACS EN PITRE.—150 balles et 100 paquets de 2 1/2 boisseaux,
2,500 sacs de seconde main, à vendre par
C. J. WHEELER,
12janv 5, Bank Place.

SEL—1000 sacs sel des Iles Turques, à vendre par
C. J. WHEELER,
4janv 5, Bank Place

Renseignements demandés.

ADOLPHE DUCOS arrivant de France désirerait savoir la demeure actuelle de son frère JEAN DUCOS, autrefois employé sur une habitation de la Rivière Rouge. Les personnes qui pourraient lui donner des renseignements sur le dit J. P. Ducos lui rendront service. S'adresser à
ADOLPHE DUCOS No 2, chez
4 janv—6f M. Duprat sur la Levée, 3e Mun.

Magasin d'Habillements en gros et en détail.
THOMAS C. PAYAN & Co,
No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.

Manufacture de Crane, Payan & Co,
No. 133, rue Market, Newark, New Jersey.

ONT constamment en main un grand et magnifique assortiment d'habillements à la fois et commune faits à la dernière mode, et préparés expressément pour ce marché par des ouvriers expérimentés. Ces marchandises sont toujours satisfaire les acheteurs. 30 déc—V&C

Café, Billards et Grocerie.
Pour cause de départ.

LE propriétaire du CAFÉ, BILLARD et GROCERIE, situé encoignure Royale et Dumaine, offre à vendre le dit établissement. S'adresser sur les lieux. 12 janv

Demande de Pensionnaire.

ON demande un monsieur qui désirerait prendre pension dans une maison française, bien tenue, située dans le carré de la ville. S'adresser au bureau de l'Abeille. 6 jan—1m

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LE soussigné vient d'associer à ses affaires De-nis D Boyle et continuera comme par le passé la commission sous la raison H. A. NORCROSS & CO.
H. A. NORCROSS
3 janv

HOTEL ST. LOUIS.

CE magnifique Etablissement est prêt à recevoir des pensionnaires et des voyageurs.

L'Edifice vient d'être réparé de fond en comble, et le mobilier de toute la maison est complètement neuf et a été choisi avec le plus grand soin.
J. C. JOHNSON,
29 dec—12 F. K. DODGE.

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.

S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs

BAHIER,	CARTIER,	LABATUT,
BARBE,	DELERY,	LAMBERT,
BEUGNOT,	DAKET,	TURPIN,

Et à M. P. SOULE

Sa demeure est rue Trême, No 164, entre St Pierre et Orléans. 29 dec—4m

WM. L. BURGESS & CO.,
Commissionnaires Expéditeurs,
No. 11, Front-Levée,
4 jan NOUVELLE-ORLEANS.

Remède contre le Choléra.
TEINTURE DE GUACO.

A vendre rue du Quartier, No. 74, entre Condé et Royale par A. E. PARRY
La manière de s'en servir est sur l'étiquette
23 dec—30

AVIS AUX DAMES.

LE soussigné vient d'ouvrir un magnifique assortiment de robes, pour présents de la nouvelle année. Mérinos, cachemire, mousseline laine. Sorties noires et de couleur de 30 c. à $6 50. Parfumerie et articles de fantaisie. Sacs de velours, bourses, ombrelles. Broderies de toutes sortes, &c., &c.
J. M. ABRAMS,
27 dec Encoig. Bourbon et Bienville

PIANOS SYSTÈME ZERGER,

FABRIQUÉS PAR
PLEYEL
Tout exprès pour la Louisiane.

PIANOS
OCTAVIANS
NOUVELLE INVENTION

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir des pianos du système Zerger, fabriqués dans la maison de M. Pleyel, tout exprès pour ce pays. En outre de leur solidité et de la belle qualité de son qu'ils possèdent, ils ont l'avantage de doubler l'octave à chaque note.

PIANOS A QUEUES
De Concert, de la plus grande richesse en bois de rose.

PIANOS DROITS PICOLOS,
DE
ERARD ET PLEYEL

A cordes obliques, grand patron, à sept octaves, à jarrets sculptés.

PRIX D'ENCAN:

Pour clore une facture,—Pianos système en perfectionné, et pianos de H. Herz.—Plusieurs pianos carrés d'occasion.

Echange de pianos, accord et réparation.
292, RUE ROYALE,
Entre Saint-Philippe et Ursulines.
4 déc—3m A. PERIER.

PIANOS
Des Fabriques de HENRY HERZ & IGNACE PLEYEL, &c.—PARIS.

Grand Pianos de T. GILBERT & Co. et Piano HARMONIUM de la même Fabrique. Un magnifique Piano de Bordeaux fabriqué par Lem. Gilbert, ainsi qu'un assortiment de 30 à 50 Pianos Fortes, des meilleures manufactures des Etats Unis, à vendre à très bas prix. Le Public est invité à venir visiter les instruments avant d'acheter ailleurs.
MAYO, Md. de Musique,
10jan—6 3, rue Chartres, à 3 portes de la rue Canal.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. FAIVRE & J.D. ALLOWN est dissoute d'un commun accord.

J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir un grand assortiment de pianos de sa fabrique (système en fer) ainsi que ceux des fabriques PLEYEL & ERARD à son nouveau domicile rue Conti 47, vis à vis de son ancienne demeure.

Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. [illegible]

REFLEXIONS
SUR LA CAMPAGNE
DU
Général Andrew JACKSON,
En Louisiane en 1814-15
PAR BERNARD MARIGNY.
[illegible]
1 vol. petit in 8o. [illegible]
En vente à la librairie de [illegible]
20 déc—1 m [illegible]